

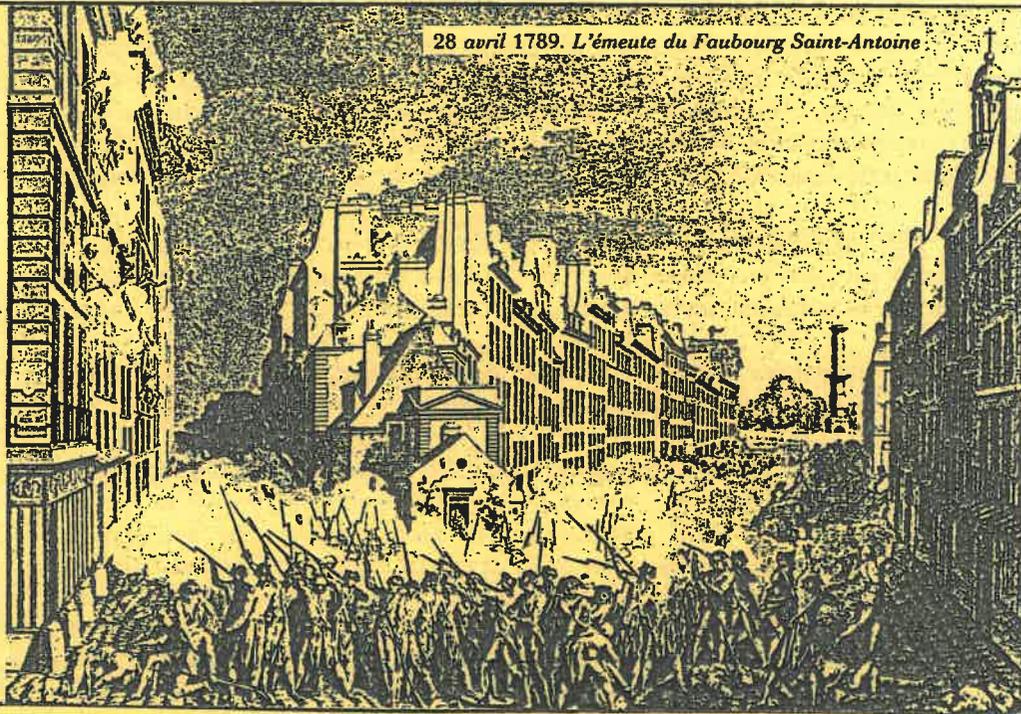
LA FEUILLE DU BICENTENAIRE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇOISE.

(du dimanche 30 Avril 1989)

Avis. La feuille du bicentenaire est un supplément gratuit du Bulletin Municipal "Le Mercadiou". Il paraît à la fin de chaque mois et on peut le trouver à la mairie, à la Maison de Pays et chez les marchands l'annonçant par une affiche. Toute lettre relative au contenu de cette feuille doit être adressée à la mairie de St Macaire, au sieur Jean Marie Billa directeur ou au sieur Louis Trenea responsable de ladite feuille du Bicentenaire.

28 avril 1789. L'émeute du Faubourg Saint-Antoine



On pourra lire dans ce numéro un récit détaillé de la réunion des électeurs aux Etats Généraux de la sénéchaussée de Guienne, les autres nouvelles de la Guienne et du royaume avec en particulier l'émeute et la fusillade du faubourg St Antoine à Paris (la gravure de notre couverture), la suite des démêlés entre le maire et nouveaux jurats contre les anciens jurats de St Macaire et les rubriques de l'Albert moderne, du confiturier royal, des à propos de société et enfin les nouvelles de 1989.



NOUVELLES POLITIQUES.

Le 25 Avril 1789 - Les bourgeois de St Macaire instruits de tous les démêlés occasionnés par l'éviction et le remplacement des jurats par l'ordonnance royale du 6 Décembre 1787 (voir la feuille n°1), et révoltés, avec raison, de l'obstination des sieurs maire et jurats, ont fait tout ce qui dépend d'eux pour prévenir une rupture ouverte et une guerre intestine. Leurs députés à l'assemblée générale du bailliage (la sénéchaussée de Guienne) étant de retour, il fallait qu'ils exposassent à leurs commettants tous les événements dont ils avaient été témoins, et auxquels ils avaient coopéré; ce rapport ne pouvant être fait que devant la même assemblée qui les avait choisis pour la représenter. La communauté se flatte qu'étant réunie pour cet objet, elle pourrait aussi traiter des autres, et ramener ainsi la paix dans son sein. Son espoir est trompé : les députés ont adressé inutilement ce jour un acte (un second sera adressé le 5 Mai, également sans effet) aux officiers municipaux pour demander une assemblée. Elle leur a été opiniâtement refusée.

Le 14 Mai 1789 en effet M.M. les maire et jurats ont expressément dit qu'ils ne déféreraient pas aux actes faits ou à faire de leur part, et que leurs supérieurs n'y auraient aucun égard et n'écouteront pas leurs récits vrais ou faux.

On ne se permettra aucune réflexion sur l'opinion des sieurs officiers municipaux : elle est trop précisément manifestée.

Le 16 Juin 1789 sont entrés en assemblée générale de la commune M.M. le chevalier Dufourc, maire, Rufz de Lavison et Joly jurats (M.M. Mondiet de Têchoires et Mondiet Lagrange étant absents de même que M. Boësse procureur-syndic, actuellement à Bordeaux) ainsi que M.M. Dusilhou procureur du Roi, Pujoux Larroque, Raffin, Brun, Ferbos, l'abbé Rouzier.. Labarrière cadet, Bergoeing aîné.

Nous rendrons compte de cette assemblée en temps opportun, mais il nous a semblé utile d'en extraire quelques paroles prononcées par M. Joly, jurat faisant les fonctions de procureur syndic : "Aucun de ceux qui composent l'assemblée n'ignore le mépris qui a été fait aux droits de la municipalité

Le 11 Mars 1789 - M le Comte de Marcellus, lieutenant du Roi en Guienne fut tué en duel. Le peuple, furieux, ne cessa de maudire le meurtrier et imputa la mort du regrettable Marcellus à de coupables manœuvres de la noblesse. Un pamphlet circula : "Quels sont ces gentilshommes si orgueilleux de leurs titres ? Des hommes que nous avons vus, il y a 15 ou 20 ans, marchands, perruquiers, etc, etc... qui, pour une somme d'argent, sont devenus conseillers au Parlement, secrétaires du Roi et par conséquent nobles ! Ne doit-on pas rire de voir un J... siéger avec une épée au côté ? lui dont le père, un balai à la main, ramassait jadis les grains de café épars dans un magasin, et dont le beau-père raccommoait, pour 5 sous, les breloques de nos montres ?..."

Le 20 Mars 1789 - Un courrier arriva de Paris. Le ministre avait énoncé un nouveau règlement (il avait été saisi par les 90 députés de Bordeaux) : les députés de la campagne devaient rester à 200 et ceux de Bordeaux à 90, chacun des 2 groupes devant élire 4 députés.

Les députés du Tiers-Etat prêtèrent le serment, mais avec des réserves et en protestant contre le nouveau règlement.

Le clergé se retira au palais épiscopal sous la présidence de Mgr l'Archevêque, la noblesse dans la salle du Musée, sous celle de M le Sénéchal et le Tiers dans la chapelle du collège (St Paul) puis au palais de l'Ombrière, avec le Lieutenant Général comme président.

L'assemblée du Tiers-Etat fut très houleuse : réclamations intempestives, apostrophes offensantes, cris tumultueux. Les députés de la ville se retirèrent à l'Hôtel de Ville pour rédiger leur cahier.

Les députés des campagnes se réduisirent à 200 à savoir 31 pour l'Entre-Deux-Mers, 33 pour la Benauge, 14 pour le Fronsadais, 33 pour le Médoc, 14 pour le Blayais, 8 pour le Vitrezai, 12 pour le Bourgeois, 11 pour le Cuzagais, 6 pour le Coutraudois, 38 pour les Landes.

Parmi eux MM PUJOUX-LARROQUE et LABARRIERE cadet de St Macaire.

Le 22 Mars 1789 - L'assemblée se sépara après avoir nommé 36 commissaires (18 de la ville - 18 de la campagne). Parmi eux

M PUJOUX-LARROQUE de St Macaire.

Pendant plusieurs jours, les commissaires se réunirent, se partagèrent en 9 bureaux, et chaque bureau, par tirage au sort reçut un travail particulier.

Le 2 Avril 1789 - Les 36 commissaires se réunirent pour faire le point des travaux. Des discussions très vives s'élevèrent et l'orage éclata lorsqu'on parla de l'entrée à Bordeaux des vins de la sénéchaussée. M Fisson, médecin à Cadillac, voulant se garantir des reproches, avança qu'un article, sur lequel on était d'accord, avait été soustrait, à l'instigation de quelques corporations de Bordeaux. Il serait impossible de décrire la fureur, les gestes violents, les vociférations. Finalement un commissaire s'écria que la ville

renonçait à ses privilèges et les esprits se calmèrent, et les jours qui suivirent, on termina la rédaction du cahier des doléances du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Guienne.

Le 7 Avril 1789 - Le cahier fut signé par tous les commissaires, sauf un qui refusa, et les 200 unis aux 90 décidèrent par 150 voix contre 122 de donner aux députés, qu'ils allaient élire aux Etats Généraux de Versailles, des pouvoirs généraux et suffisants.

Le 9 Avril 1789 - Les 200 de la campagne firent l'élection de leurs députés. Furent élus

Fisson, médecin.....	Cadillac.
Deluze, bourgeois.....	Coutras.
Boissonnot, notaire.....	Saint-Paul.
Bernard, citoyen.....	Bourg.

Le 10 Avril 1789 - Les 90 de Bordeaux firent de même.

Furent élus :

Nairac, négociant.....	Bordeaux.
Lafargue,	
Sèze, médecin.....	
Gaschet de Lisle, négociant.....	

Une allocation de 24 livres par jour fut attribuée aux élus en plus de leurs frais de voyage. Les 8 élus du Tiers, bien que l'ayant été séparément, seront les 8 élus du Tiers-Etat de la Sénéchaussée de Bordeaux.

La noblesse travailla de même du 22 Mars au 8 Avril à la rédaction de son cahier et à l'élection de ses 4 députés, à savoir :

MM. LE BERTHON, 1er Président du Parlement
Le VICOMTE DE SEGUR, maréchal de camp
Le CHEVALIER VERTHAMON
Le PRESIDENT LAVIE

(parmi les électeurs figurait M ANTOINE de l'EGLISE, seigneur de Tardes).

Le clergé fit de même du 21 Mars au 3 Avril et désigna ses 4 députés, à savoir :

MM. CHAMPION DE CICE, archevêque de Bordeaux
PIFFON, curé de Valeyrac
DELAGE, curé de St Christoly en Blayer
D'HERVUL, vicaire général



Le 15 Avril - Le Tiers Etat s'assembla ce jour-là pour entendre la lecture des procès-verbaux des élections et ceux des pouvoirs. L'assemblée se sépara pour se réunir le soir à un banquet où les députés se livrèrent, avec la cordialité la plus franche et la franchise la plus cordiale aux épanchements d'une amitié mutuelle. Les places d'honneur furent réservées aux nouveaux députés, et des couplets pleins de gaieté et de patriotisme terminèrent cette fête de concorde et de fraternité.

(NDIR : on ne constata pas à Bordeaux de véritable antagonisme entre les ordres sur le plan social, mais plutôt celui entre la ville Bordeaux et les campagnes).

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE,

C R E D O DU TIERS-ÉTAT, OU

SYMBOLE POLITICO-MORAL A l'usage de tous les amis de l'État & de l'Humanité.

LES VŒUX D'UN CITOYEN, DISCOURS

Adressé au Tiers-Etat de BORDEAUX, à l'occasion des Lettres de convocation pour les Etats-Généraux de 1789.

PAR M. DE S***, Médecin.

Revenez, sans le soin de la postérité, Que sur le tombeau et la caricature, Et répandez la splendeur nombreuse.

EVREUX. Pap. M. V. de. de.

A BORDEAUX, 1789.

LE TRIOMPHE DU TIERS-ÉTAT, OU

LES RIDICULES DE LA NOBLESSE. COMÉDIE HÉROÏ-TRAGIQUE,

En un Acte & en Prose.

On pourra jouer cette Pièce après la Cour-Plénière.

Dans le Pays de la Raison.

1789.

LE PATER DU TIERS-ÉTAT

Paraphrasé par M. C.....R.,

NOTURIER ANGEVIN.

OM GROGNON, OU Le Cochon de Saint Antoine à ses enfants.

Pour faire suite aux deux premiers numéros de l'Apocalypse Monacale, ou les Moines tels qu'ils ont été, & tels qu'ils ne peuvent plus être.

Et lui mettant un capuchon, Ils en firent un Moine.

SEDAINE.



De l'Imprimerie de la grande Chartreuse. 1789.

AUTRES NOUVELLES DE GUIENNE ET DU ROYAUME

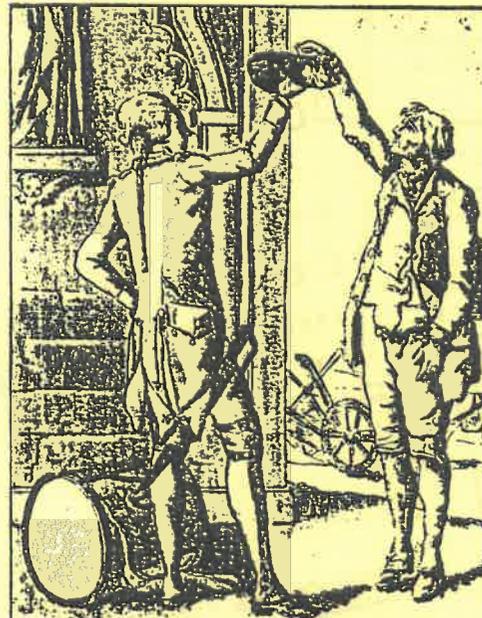
Bretagne début Avril 1789 - Les manifestations et les émeutes se succèdent. A Guingamp, Morlaix, Vannes, Josselin, Sarzeau, les manifestants veulent empêcher la circulation des grains.

Bordeaux le 6 Avril 1789 - Les boulangers se plaignent de vendre à perte et demandent aux jurats de cette ville, ainsi qu'au Parlement, qu'il leur soit attribué une indemnité.

Montlhéry le 15 Avril 1789 - Des émeutes éclatent sur le marché, les paysans exigeant des prix très élevés de leur blé.

Agde le 16 Avril 1789 - Une émeute a éclaté : les autorités ont accepté une diminution du prix du pain devant l'attitude menaçante de nombreux matelots, portefaix ...

Bordeaux le 18 Avril 1789 - La chambre de commerce communique qu'il est entré à Bordeaux, du 12 Décembre 1788 au 10 Avril 1789 : 13 707 boisseaux de froment, 56 331 de seigle, mais qu'il en reste seulement 20 000 de froment et 1 000 à 1 200 de seigle dans les greniers, sans compter 30 000 boisseaux de froment des magasins du roi.



De la Milice Délivrez nous Seigneur



Des Capitaineries et Gardes de Châsses Délivrez nous Seigneur

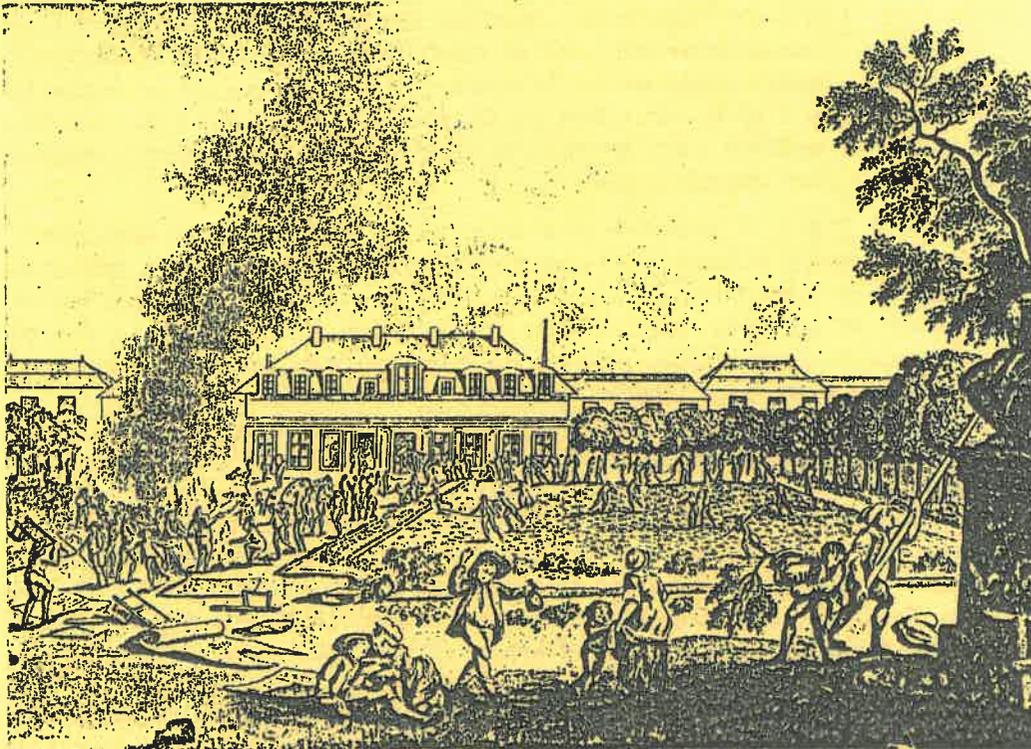
Région de Gap le 20 Avril 1789 - De nombreux villages sont secoués par des émeutes, les paysans reprenant les grains qu'ils avaient versés au titre des redevances féodales.

Bergerac le 22 Avril 1789 - Les paysans des alentours se sont rassemblés réclamant l'abolition des droits féodaux.

Bordeaux le 25 Avril 1789 - On signale que le grain devient de plus en plus rare en province.

Versailles le 27 Avril 1789 - Sa Majesté a déclaré que les Etats Généraux du Royaume, qui devaient se réunir ce jour, ne se réuniraient que le 4 Mai, beaucoup de députés n'étant pas encore arrivés.

Paris le 28 Avril 1789 - Une très grave émeute a éclaté dans le faubourg St Antoine dans la nuit du 26 au 27 Avril - La maison Henriot, fabricant de salpêtre, le 27, et celle de Reveillon, fabricant de papiers peints le 28, sont attaquées et pillées. Les gardes françaises tirent sur la foule et les combats ont duré jusque vers 21 heures. Le bilan est très lourd : il y a au moins 300 morts.



(NDLR : seule la journée du 10 août 1792 fera plus de victimes, 1000 morts).

NOUVELLES DE SAINT-MACAIRE

En 1787 - Des discussions très vives s'étaient élevées entre les jurats alors en charge (à savoir les sieurs Bergoeing aîné, Désarnauds, Cessac et Raffin - voir "La Feuille n°1) et le maire "perpétuel" (le chevalier Dufourc). Les premiers avaient la justice pour eux, mais ils se défendirent avec trop d'énergie. Le Roi, surpris comme il l'avait toujours été, ordonna que les 4 jurats cesseraient leur exercice et en nomma 4 autres pour les remplacer (à savoir les sieurs Mondiet de Téchoires aîné, Rufz de Lavison aîné, Joly du Grava et Mondiet de Lagrange). Les jurats renvoyés devaient rendre compte de leur administration. Ils le désiraient et le demandaient même avec insistance. Les officiers municipaux ne purent s'empêcher de leur indiquer un jour pour cette opération. Les anciens officiers furent exacts à se rendre. Mais ils furent bien étonnés de ne trouver à l'assemblée qu'une partie du corps de ville et de n'y voir pas un notable ou prud'homme. Ils se plainquirent avec force de cette violation des statuts de la ville. Ils remontrèrent qu'ils ne pouvaient rendre leurs comptes que dans la forme usitée et se retirèrent. Appelés une seconde fois, ils firent la même réponse.

Le 28 Avril 1789 - Le sieur Virac, greffier secrétaire s'est transporté chez les sieurs François Bergoeing aîné et Jean Vincent Désarnauds, MM les maire et jurats l'ayant chargé de les prévenir d'avoir à se rendre le lendemain à 3 heures de l'après-midi dans la Chambre de l'Hôtel de Ville, que ces messieurs y seraient pour entendre le compte qu'ils (les comparants) avaient à rendre de leur administration.

Le 29 Avril 1798 - 3 heures de relevée - Les sieurs Bergoeing et Désarnauds, imaginant qu'ils touchaient au moment donné d'être déchargés de la reddition de compte se sont rendus à l'heure dite à l'hôtel de ville. Ils y ont trouvé assemblés MM le maire, Rufz et Joly jurats, Boësse procureur syndic, Raffin ancien jurat, Virac greffier. Le sieur Labarrière cadet est arrivé peu après MM Mondiet de Téchoires et Mondiet Lagrange n'on pas paru.

Le sieur Désarnauds a déclaré ne pouvoir dissimuler la surprise de la proposition de M le Maire, d'être convoqués pour la 3^e fois et que tous messieurs les jurats n'ont point jugé à propos de se rendre à cette reddition de comptes, que la réquisition de faire assembler le corps de la bourgeoisie (parce que c'est dans une telle assemblée, ordonnée par les règlements, que les comptes doivent être rendus, clos et arrêtés) ait été méprisée, qu'ils ont été du dernier étonnement du peu d'attention portée à leurs justes réclamations et de l'indifférence du procureur-syndic portée à cet égard.

Le sieur Désarnauds a constamment persisté dans son refus, demandant une assemblée de la communauté à tel jour et heure qu'il plairait à M.M. les maire et jurats. Le maire a prétendu que ce n'était point d'usage, que les

jurats ne se devaient aucun compte les uns aux autres, mais seulement un arrêté simple de compte du trésorier.

Le sieur procureur-syndic a soutenu la même chose et pour convaincre les comparants est sorti de l'hôtel de ville et revenu à l'instant d'après portant dans ses mains les statuts de la ville. Il a trouvé et invoqué l'article V (voir la feuille n° 2) qui précisément est celui qui prescrit la forme de la reddition de compte demandée par les deux anciens jurats.

M. le Maire a pris à partie le sieur Boësse, procureur-syndic, lui demandant ce qu'il était allé chercher, que cela ne faisait que confirmer les sieurs Bergoeing et Désarnauds dans leur opinion. Et le sieur maire a persisté dans son refus d'assembler la communauté et même de dresser verbal de tout ce qui venait d'être dit. Le sieur Désarnauds a alors déclaré qu'ils se poursuivraient par les voies de droit et ils se sont retirés.

Le 29 Avril 1789 - 5 heures de relevée - les sieurs Bergoeing aîné et Désarnauds se sont rendus chez le sieur Ferbos, notaire royal, afin de requérir acte des événements ci-dessus, de faire constater légalement leur volonté de rendre compte, afin qu'il ne puisse leur être fait aucun reproche par leurs concitoyens, et enfin de sommer M.M. les maire et jurats de convoquer sous huitaine une assemblée du corps de ville.

Le 29 Avril 1789 - 7 heures du soir - A l'issue de l'audience de police, M.M. les maire et jurats, assemblés avec le procureur-syndic et le secrétaire-greffier ont requis qu'il soit arrêté que dans le plus court délai il soit présenté requête à M. l'Intendant de Guienne de vouloir bien donner des ordres aux sieurs Bergoeing et Désarnauds, jurats remplacés de rendre leur compte, leur attitude intervertissant l'ordre, mettant le trouble et la confusion, le refus desdits sieurs ayant sans doute pour mobile l'effervescence continue d'une cabale, qu'il est on ne peut plus instant de dissoudre.

Dans cette requête à Mgr de Neville, intendant de Guienne, M.M. les maire et jurats soulignent que les anciens jurats prétendent qu'avant de rendre leurs comptes ils veulent que leurs prédécesseurs y satisfassent devant eux.

Le 30 Avril 1789 - M. Ferbos, notaire royal s'est rendu au domicile du sieur Virac, laissant copie de la notification des sieurs Bergoeing et Désarnauds à une servante, afin que le dit Virac, secrétaire-greffier ait à remettre le dit acte sur le bureau et que les sieurs maire et jurats ne l'ignorent.

Le 30 Avril 1789 - M. Boësse, procureur-syndic est sur son départ pour Bordeaux à la suite d'un procès bien mal à propos intenté à la communauté par un ex-boucher contrevenant aux ordres de la police. Il présentera donc également la requête contre les sieurs Bergoeing et Désarnauds.

(autre nouvelle de Saint Macaire page 18)



L'ALBERT

MODERNE

OU

NOUVEAUX SECRETS

*Eprouvés & licites, recueillis d'après
les découvertes les plus récentes.*

MONTRES, MERIDIENNE ET CADRAN. *Méthode de tracer facilement une méridienne.* Les personnes qui font un voyage de quelque cours, étant arrivées à un certain lieu s'aperçoivent que leurs montres sont dérangées. Or pour les remettre il suffira de tracer une méridienne.

Pour cet effet, le premier jour, décrivez avec un compas sur un plan horizontal quelconque, plusieurs cercles concentriques : lorsque vous aurez retiré la pointe du compas du centre, enfoncez dans le petit trou que le compas aura fait un style, ayant soin qu'il soit le plus perpendiculaire (ou droit) qu'il se pourra : une grosse aiguille à coudre suffit pour ce style. Vers les neuf heures du matin, remarquez sur quel cercle porte l'ombre de l'aiguille & faites à cet endroit une marque. Un peu avant trois heures après midi, retournez à vos cercles, & attendez que l'extrémité de l'ombre de l'aiguille porte sur le même cercle : faites encore une marque à cet endroit. Ensuite de chacun de ces deux points, décrivez à volonté des portions de cercles : après quoi, tirez une ligne droite, par les deux points, où ces portions de cercles se couperont : voilà votre méridienne sur laquelle le lendemain à midi vous pourrez régler votre montre.

Si l'on fait cette opération dans les solstices, c'est-à-dire, environ le jour le plus long ou le plus court de l'année, la méridienne sera plus juste qu'en dans les autres tems, parce qu'on évitera alors la déclinaison du soleil ; un compas & une règle suffisent pour cette opération.

Lorsqu'on fait route vers l'Occident, une montre doit paroître avancer ; si c'est vers l'Orient elle doit paroître retarder. Pour savoir donc si elle va bien, il faut savoir la longitude de la ville où l'on se trouve, & la comparer à celle de l'endroit d'où on est parti ; afin de voir si la différence entre l'heure de la montre & celle du lieu où l'on est, répond à la différence des longitudes. Si, par exemple, étant parti de Paris, on est arrivé à Nienne en Autriche, on doit trouver sa montre en retard de Paris d'une heure, peu l'autre côté, de façon qu'il puisse s'adapter aisément au côté gauche de la poitrine : faites-en de même d'un autre morceau tout pareil pour le côté droit. Suivez la même méthode pour deux autres morceaux semblables, afin de couvrir l'une & l'autre épaule : couvrez toutes ces pièces, de cuir ou de parchemin, ou de toute autre chose propre, à empêcher l'eau d'y entrer : coufez-en bien les bords, & tout le tour de la cavité : joignez les deux

pieces des épaules par une courroie assez longue, & à chacun de leur côtés, & réunissez-les aux pieces de la poitrine par de semblables courroies qui prennent par-dessus les épaules & sous les aisselles : unissez ensuite ces dernières pieces par deux courroies fermées par une boucle. Il faut que ces courroies soient d'un cuir souple & docile, de la largeur de trois doigts, & que le plus gros bout de la piece ovale soit par dessus. Toutes ces pieces doivent être proportionnées à la taille & à la parce que cette ville étant plus orientale que Paris de quinze degrés il est une heure à Vienne lorsqu'il n'est que midi à Paris : cette dernière remarque est tirée des Etrennes Chronométriques, par M. Le Roi l'aîné, 1758.

É N I G M E.

*P*ar mes soupirs qu'il te croiroit,
Que je ne sois rien dans mon ame ?
Cependant, malgré mon air froid,
Le nombre est grand de tous ceux que j'enflamme.

Explication de l'Énigme page 17



MOYEN de se faire à soi-même un cadran naturel pour savoir quelle heure il est, sans avoir ni montre, ni cadran ordinaire ou artificiel, facile. Tâchez de se bien comprendre. Levez les mains en l'air à la hauteur de votre visage : étendez-les, & faites en sorte qu'elles soient autant également élevées qu'il est possible. Collez vos pouces l'un contre l'autre par leur bout, & écarterez le plus que vous pourrez vos mains : tournez ensuite vos mains ainsi perpendiculairement étendues du côté du soleil, de façon que l'ombre du doigt du milieu de la main gauche, porte sur les doigts de la main droite.

Si l'extrémité de cette ombre se termine au bout du doigt du milieu de la main droite, il est six heures du matin ou du soir.

Si elle se termine au bout de l'index, il est sept heures du matin, ou cinq heures du soir.

Si elle se termine à la première jointure de l'index, il est huit heures du matin, ou quatre heures du soir.

Si elle se termine à la seconde jointure de l'index, il est neuf heures du matin, ou trois heures du soir.

Si elle se termine à la troisième jointure de l'index, il est dix heures du matin, ou deux heures après midi.

Si elle se termine à la racine de l'index, il est onze heures du matin, ou une heure après midi.

Si elle se termine au milieu du grand muscle ou chair qui sépare le pouce de l'index, il est midi.

Ce cadran n'est sûr que les jours des équinoxes, ainsi que quelques jours avant & après le 21 Mars, & le 23 Septembre, parce qu'alors le soleil se leve, & se couche à six heures ou environ : hors ces deux tems on se tromperoit.



LE CONFITURIER

R O Y A L,

Mai.

Dans ce mois on a d'abord la Groseille verte, dont on fait des compotes ; & l'on en confit au liquide en façon de verjus.

Les Abricots verts viennent environ le même tems. Il s'en fait aussi des compotes, des pâtes & de la marmelade ; & l'on en confit principalement pour tirer au sec & pour garder.

On peut confire d'autant de manières les Amandes vertes qui sont de la même saison ; savoir, pour des compotes, des pâtes, de la marmelade, & pour tirer au sec, ou garder au liquide, jusqu'à ce qu'on en ait besoin.

Il commence d'y avoir des fraises que l'on sert dans leur naturel, avec le sucre en poudre.



Des Fruits rouges ; maniere de les servir crus & glacés.

ON entend par Fruits rouges les Fraises, Framboises, Groseilles, Cerises & Bigareaux ; il n'y a pas lieu de s'arrêter beaucoup à les décrire. A l'égard des Fraises, l'on sait qu'il y en a de blanches & de rouges : c'est le fruit le plus délicieux de sa saison, qui commence dès le mois de Mai, & il y en a même qui, par industrie & par des réchauffemens, en ont quelquefois dès la fin de Mars. Les blanches ne sont pas bien mûres, qu'elles ne soient devenues jaunâtres ; & pour les

autres, elles ne sont point entièrement bonnes, qu'elles ne soient parfaitement & universellement rouges ; l'œil en est le juge. Celles qui sont d'une grosseur considérable, sont les seules dont on doit faire quelque cas : on les sert dans des plats ou dans de grandes porcelaines, les ayant lavées dans du vin ou de l'eau, avant que de les poudrer de sucre ; & dans cette abondance elles produisent une odeur agréable.

Eau de Fraises.

Prenez une livre de Fraises bien mûres & un quarteron de Groseilles rouges, mettez-les dans une terrine, écrasez-les ensemble, mettez y une pinte d'eau fraîche, & y pressez un jus de Citron ; mettez-y huit onces de sucre, & vous laisserez le tout infuser une demi-heure ; après vous la passerez à la chausse jusqu'à ce qu'elle soit bien claire, & vous la mettrez dans un pot à la glace pour la faire glacer.

Crème de Framboises.

Après avoir fouetté & rendu de bonne Crème assez épaisse, mêlez-y du sucre en poudre, & des Framboises bien mûres que vous aurez passées par un tamis : il faut en mettre à proportion de ce que l'on a de Crème pour lui donner le goût ; la dresser sur une porcelaine par roche avec une cuiller, la garnir autour d'un cordon de Framboises entières, & la servir.

La Crème de Fraises se fait de même.

Des Eaux distillées des Fruits.

Les Fruits dont on distille de l'Eau, ne sont ordinairement que les Fraises & Framboises.

Eau de Fraises.

Prenez une bonne quantité de Fraises mûres, écrasez-les & les mettez dans une cruche de grès assez grande pour qu'il n'y ait que les deux tiers au plus de remplis : bouchez bien votre cruche, & la mettez en digestion dans du fumier chaud l'espace de trois ou quatre jours, ou jusqu'à ce que la matière ait acquis une odeur vineuse : renversez-la alors dans la cucurbitte de cuivre étamé, ayant posé dessus son chapeau avec le réfrigérant & un récipient de verre, vous lutez exactement les jointures, & faites distiller la liqueur au bain de vapeur; vous aurez par ce moyen une Eau de Fraises fort spiritueuse, & propre pour purifier le sang; pour fortifier le cœur & le cerveau, étant prise depuis demi-cuillerée jusqu'à deux. On s'en sert aussi pour dégraisser & embellir la peau; c'est à quoi la suivante est fort propre.

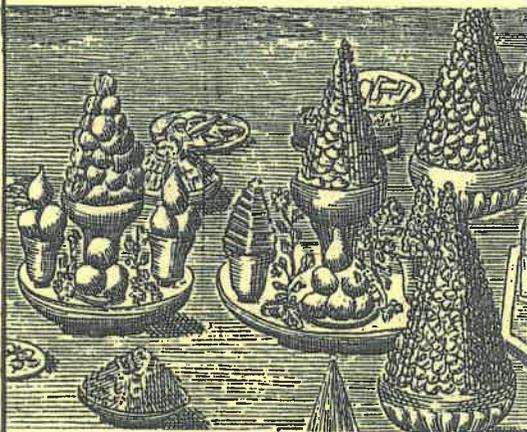
Eau pour les taches du visage.

Prenez une livre & demie de Fraises; fleurs de lys blancs & de Fèves, demi-livre; Alun de roche & de plume, demi-once; Sel gemme & Nitre, deux dragmes: faites macérer le tout pendant quinze jours dans de la Malvoisie, du Miel de Narbonne & du Vinaigre blanc, une livre de chacun, & distillez ensuite au feu du sable modéré. Pour s'en servir, on trempe un petit linge dans cette Eau, & on l'applique sur l'endroit le soir en se couchant; le lendemain au matin on le lave avec de l'eau de Nénuphar.

M A I.

Paroissent en ce mois,

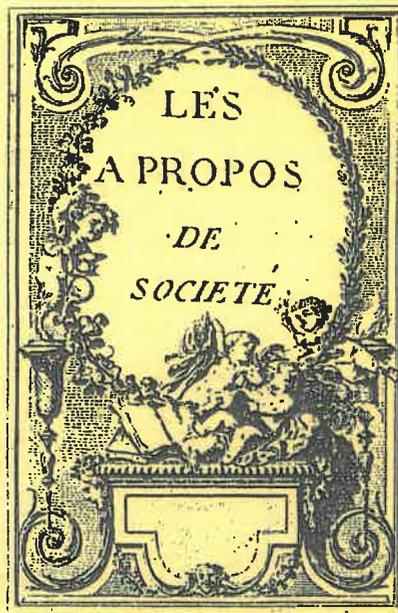
Les Giroflées de toutes sortes, les Ancolies; les Asphodèles, les Lys-orangers ou Lys-flammes, la Jacée double, les Pivoines de toutes sortes, les Renoncules, les Cyanus de toutes sortes; les Hemérocales, les Fraxinelles, les Lys de vallées ou Muguet des bois, les Œillets de montagnes, les Œillets de poëtes, les Tulipes tardives, les Juliennes.



Des Salades

L'on a aussi des Laitues pommées plus abondamment en Avril, en Mai, & au commencement de Juin; l'on a encore des Laitues-Coquilles, des Laitues de la Passion un peu rouges, des Crêpes blondes, des Laitues-George, des Mignonnes, des Crêpes vertes, des petites Laitues rouges & courtes, comme aussi des Alphanques & des Chicons verts.

Durant le Printemps, on a de la petite Salade de Laitues nouvelles beaucoup plus facilement, & tout ce qu'on peut souhaiter pour la nourriture. Il y a, par exemple, le Cerfeuil musqué, dont les feuilles jaunes & tendres sont fort agréables & fort propres à parfumer vos Salades, de même que les nouveaux rejetons de Baume, l'Estragon, les Cives d'Angleterre, Cornes-de-Cerf, Anis & Fenouil, Pimprénelle, Roquette, Tripe-Madame, & Cresson d'Alénois.



XXXI.

LES MAÏS DE LA PLUIE. (a)

Sur un Air de M. L***



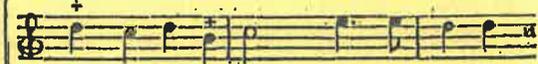
Ce fut la veille d'un Di-man-che, (b)



Jeunes fillettes d'un air gai, Jeunes Gar-



-çons, en veste blanche, S'en furent



(a) Cette Chanson fut faite pour une Société qui étoit dans l'usage de planter un Mai à la porte du Seigneur du lieu. Pendant le Dîner il tomba une Pluie si abondante, que l'on fut forcé de renoncer au premier projet. Il fut décidé que l'on apporterait le Mai dans la Chambre, & l'Auteur fut chargé de faire une Chanson relative à ce contre-tems. Il est nécessaire, dans cette Chanson, faite pour être jouée, de donner un caractère de gaieté d'hérent, à chacune des personnes que l'on y met en Scène, & de rendre enfin le tableau de plusieurs Villageoises réjouies qui causent entr'Elles avec action, sur un objet qui les intéresse.

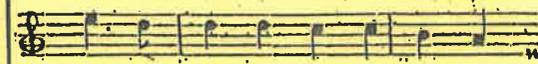
(b) en 1989, la plantation du mai fut d'abord prévue un samedi, mais les nécessités du calendrier firent que la veille d'un dimanche se transforma en veille d'un samedi à savoir le vendredi 28 Avril 1989.

L'artiste ayant écrit sa composition avant l'impression de la présente feuille, il nous a semblé inopportun d'en transformer un seul des mots. D'ailleurs a-t-il plu ?

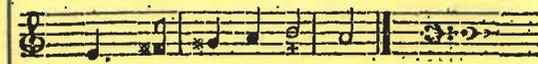
pour lever le Mai, » Oui, j'te le-ve!



» par ce tems-là? Vla-t'i pas d'la pluie!



» fau-dra-t'i manquer pour ça, La



» grand' Cé-ri-mo-ni-e?

» EH ben, dit la grosse Javotte,

» Ça mouille un peu; mais j'nous sèch'rons.

» Pour risquer de mouiller sa cotte,

» Faut-il manquer à nos Garçons?

» Oui, j'te manque! pour ce tems-là?

» Eh ben, c'est d'la pluie;



» Faut-i donc manquer, pour ça,
» La grand' Cérémonie ?



» PUIS le droit de chaque Fillette
» Est d'juger l'arbre le plus droit ;
» Es-tu d'humeur, dis-moi, Manette,
» De lâcher si vite ton droit ?
» Oui, j'te lâche ! pour ce tems-là ?
» Eh ben, c'est d'la pluie ;
» Faut-i donc r'culer, pour ça,
» La grand' Cérémonie ?



» J'CROIS qu'c'est un sort que l'on nous jette,
Dit Manon d'un air effaré ;
Si c'est un sort, dit Nicolette,
» Tâtons d'sus ça Monsieur l'Curé !
» Tât'-le donc, vas ! = Oui j'y vais, là.
» Moi, j'crains pas la pluie,
» Faut-i donc r'culer, pour ça,
» La grand' Cérémonie ?



LE Curé, qui commençoit Nones,
Lui dit qu'il vouloit achever ;
» Mais votre sort, dit-il, Mignone,
» Mon Vicaire peut le lever.
» Mais j'te leve ! j'ai ben ç'tems-là !
» V'là-t-i pas d'la pluie ?
» Faut-i donc r'culer, pour ça,
» La grand' Cérémonie ?



BABET, qu'est la finesse même,
Pendant qu'ainsi l'on lanternoit,
De l'œil désigne à Jean qu'elle aime,

Quel est le Mai qu'elle r'tenoit ; ..
» Qui, j'te cause ! pendant ç'tems-là,
» Parlez donc d'la pluie !
» Faut-i' donc r'culer, pour ça,
» La grand' Cérémonie ?



V'LA l'Mai qu'arrive de la sorte,
Droit à la porte du Seigneur ;
Le Seigneur dit, de d'sus sa porte :
» Je me mouill'rai de ben bon cœur ;
» Mais Vor' Goutte (c) ? dit-on, d'sus ça :
» N'risquez pas la pluie !
» En abrégé, j'ferons là,
» La grand' Cérémonie :



V'LA l'Mai qu'ils ont mis pour vous plaire ;
Nos Fill's veul'y mêler leurs chants :
Mais ç'qu'en dehors ell'vouliënt faire,
Il faut ben qu'ce soit en dedans.
Qu'on le plant' ben ! qu'on lui dis' là !
» J'nous moquons d'la pluie ;
» Car j'ons fini, malgré ça,
» La grand' Cérémonie.

(c) Le Seigneur du Village avoit la Goutte.



Le Soufflet est le mot de la dernière Enigme.



NOUVELLES DE SAINT-MACAIRE

Le 1er Avril 1789 - Le capitaine de THANNOIS est arrivé à St Macaire, sur ordre de Sa Majesté.

(NDLR : il sera nommé major lors de la formation du régiment national et patriotique de St Macaire, le 27 Juillet 1789, à la suite des circonstances du moment").

Arrivé est maître le Premier avril -
mil sept cent quatre vingt neuf. Le Sieur Mounier
En la Route de St-Jean Capitaine diuvaldes pour y
Nette Comme il est ordonné par qu'on nous a ordonné
faisant l'intention de la majesté Et conformément à
l'ordonnance du 5^e juillet 1768. Dattée de Versailles le
vingt un février mil sept cent quatre vingt neuf. Signé
Louis Et plus bas peu signé.

Demain quitte de la Sieur de l'annuaire Capitaine
de l'hôtel Royal des diuvaldes sous le nom de M. Macaire
Sortant de l'hôtel ira loger le vingt trois février 1789

- A. arpaizon Signé Bellin le 1er.
- a. Claupe le 18
- a. augerville le 1^{er} mars le 21
- a. ardenay le 2 le 22
- a. orléans le 3 le 23
- a. dringney le 5 le 24
- a. Mais le 6 le 26
- a. auloise le 8 le 27
- a. tour le 14 le 28
- a. M^{re} maure le 16 le 30
- a. phatieran le 17 le 31

Le programme philatélique du bicentenaire

1789



La journée du timbre 1989 s'est déroulée les samedi 15 et dimanche 16 Avril dans 111 villes à travers toute la France.

Le timbre émis à cette occasion représente une diligence Paris-Lyon qui fut en service pendant la Révolution Française.

Le deuxième timbre de la série "Liberté, égalité, fraternité" a été mis en vente générale le 24 Avril 1989



Timbre émis le 20 Mars



ST MACAIRE

A partir du 17 Juin 1989 une flamme d'oblitération temporaire (pour 3 mois) affranchira le courrier partant de St Macaire. Maquette ci-contre.

EXPOSITION

LA POSTE PENDANT LA REVOLUTION

depuis le 10 Avril 1989 pendant toute la saison

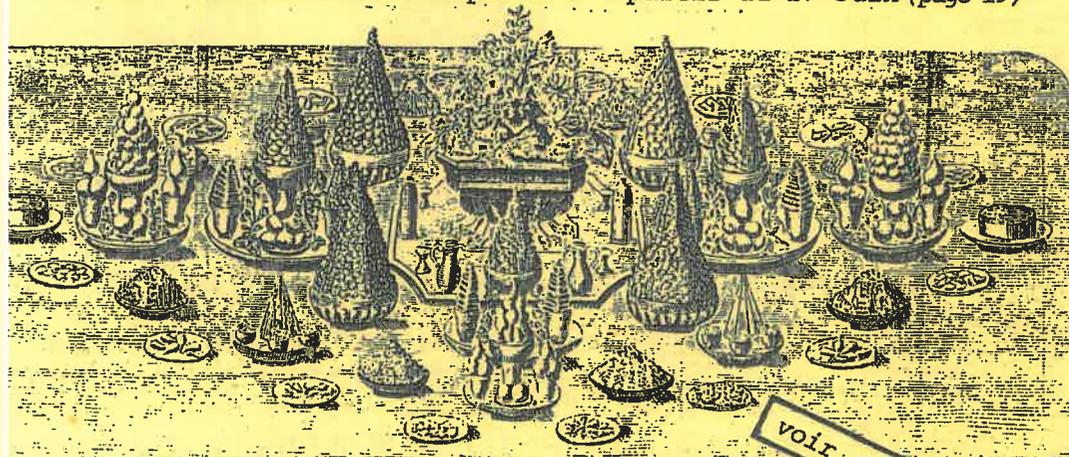
RELAIS DE POSTE HENRI IV
PLACE du MERCADIEU
ST MACAIRE



LES MANIFESTATIONS PREVUES A SAINT-MACAIRE

EXPOSITIONS

- Musée Postal, depuis le 10 Avril 1989 la poste pendant la révolution
- Mairie et autres lieux, à partir du 17 Juin 1989
 - * "1789" exposition de 32 affiches, éditée par le Ministère des Affaires Etrangères
 - * La vie quotidienne à St Macaire pendant la Révolution
 - * un député macarien à la Convention : François Bergeoin
- Flamme d'oblitération temporaire à partir du 17 Juin (page 19)



voir encart spécial

Dimanche 25 Juin 1989 : fête révolutionnaire
Place Tourny (ex place de la Liberté)
Banquet, danse, jeux
Les costumes d'époque sont vivement souhaités

Samedi 1^o Juillet 1989 : nuit du cinéma révolutionnaire en plein air, aux Grottes

- * Les mariés de l'an II; de J.P RAPPENEAU avec Jean Paul BELMONDO (1971)
- * La nuit de Varennes, d'Ettore Scola avec J.L BARRAULT, M MASTROIANNI, J.C BRIALY...: (1982)

Vendredi 7 Juillet 1989 : LES DUFISSON SOUS LA REVOLUTION revue en Bordeluche de GUY SUIRE

La suite l'ordinaire prochain.

SAINT-MACAIRE



DIMANCHE 25 JUIN 1989
Fête révolutionnaire

BANQUET

au menu

JAMBON DE PAYS BEURRE
MELON RAFRAICHI
PINTADEAU ROTI
POMMES PERSILLADE
SALADE
COUPE DE GLACE
CAFE
VIN ROUGE EN CARAFE A VOLONTE

PRIX : 89 F

Place Tourny

Départ du cortège
Hôtel commun (Mairie)

JEUX - CONCOURS DE COSTUMES

CHANSONS

DANSE AVEC L'ORCHESTRE CARAVELLE

COSTUME D'EPOQUE VIVEMENT SOUHAITE

Un dossier avec de très nombreuses gravures et des patrons est à la disposition de chacun à la Mairie.

Madame CHEYRON, couturière, 18, rue Bergoeing à St Macaire peut réaliser votre costume. Il vous en coûtera alors entre 150 et 250 F (selon la difficulté) pour la confection complète (sans le tissu), la moitié seulement pour la coupe. Madame CHEYRON peut recevoir le matin ou entre 18 H et 20 H. Elle peut également simplement vous conseiller.

Madame CASSAGNE, 19, rue Amiral Courbet à St Macaire se propose de coudre votre costume (sans la coupe), et cela gratuitement. On peut la voir chez elle le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi après-midi, samedi.

COMITE MACARIEN DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

SAINTE-MACAIRE

**MANIFESTATIONS DANS LE CADRE DE LA COMMEMORATION
DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE
JUN - JUILLET 1989**

VENDREDI 7 JUILLET 1989

2 SEANCES : 20 H 30 - 22 H

SALLE FRANCOIS MAURIAC

LES DUFISSON SOUS LA REVOLUTION



ONYX — CAFÉ-THÉÂTRE



**REVUE EN BORDELUCHE
DE
GUY SUIRE**

**PRIX D'ENTREE : 25 FRANCS
(GRATUIT POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS)**

**COMITE MACARIEN DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE
Spectacle proposé en collaboration avec le Conseil Général
de la Gironde / l'été girondin**

SAINTE-MACAIRE

**MANIFESTATIONS DANS LE CADRE DE LA COMMEMORATION
DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE
JUN - JUILLET 1989**

NUIT DU CINEMA REVOLUTIONNAIRE

SAMEDI 1^o JUILLET 1989 / LES GROTTES



LES MARIÉS DE L'AN II

**un film de Jean Paul RAPPENEAU (1971)
avec Jean Paul BELMONDO, Marlène JOBERT...
humour, action, bagarres, duels, cascades**



LA NUIT DE VARENNES

**un film d'Ettore SCOLA (1982)
avec Jean Louis BARRAULT, Marcello MASTROIANNI
Jean Claude BRIALY, Andréa FERREOL...**

**PRIX D'ENTREE POUR LES 2 SEANCES : 20 F
CINEMA EN PLEIN AIR - BUFFET - BUVETTE**

**COMITE MACARIEN DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE
en collaboration avec le ciné club Jean VIGO
et le Conseil Général de la Gironde / l'été girondin**